

**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME**  
**SISTERON-VAUMEILH**

HOTEL DE VILLE	B.P. 100	04203 SISTERON CEDEX
----------------	----------	----------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL SYNDICAL**

**Séance ordinaire du 18 mars 2025**

**L'an deux mille vingt cinq**  
**Et le dix-huit mars**  
**À 17h00**

Membres en exercice	15
Membres présents	9
Procurations	
VOTES	9
POUR	9
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	06 mars 2025

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

**PRESENTS** : M. GALLO, M.BOY, MME GALANTINI, M. JAFFRE, MME COLLMONBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ, M. POMMET

**ABSENTS** : MME PELOUX, MME LOUVION, M.PIK, MME GRZESINSKI, MME JOURDAN, M. LAUGIER

**POUVOIRS** :

**Secrétaire de séance** : MME GALANTINI

2025-2-1

**OBJET : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2024 - BUDGET CAMPING**

Le Président de l'Assemblée, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun de soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**LE CONSEIL SYNDICAL,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

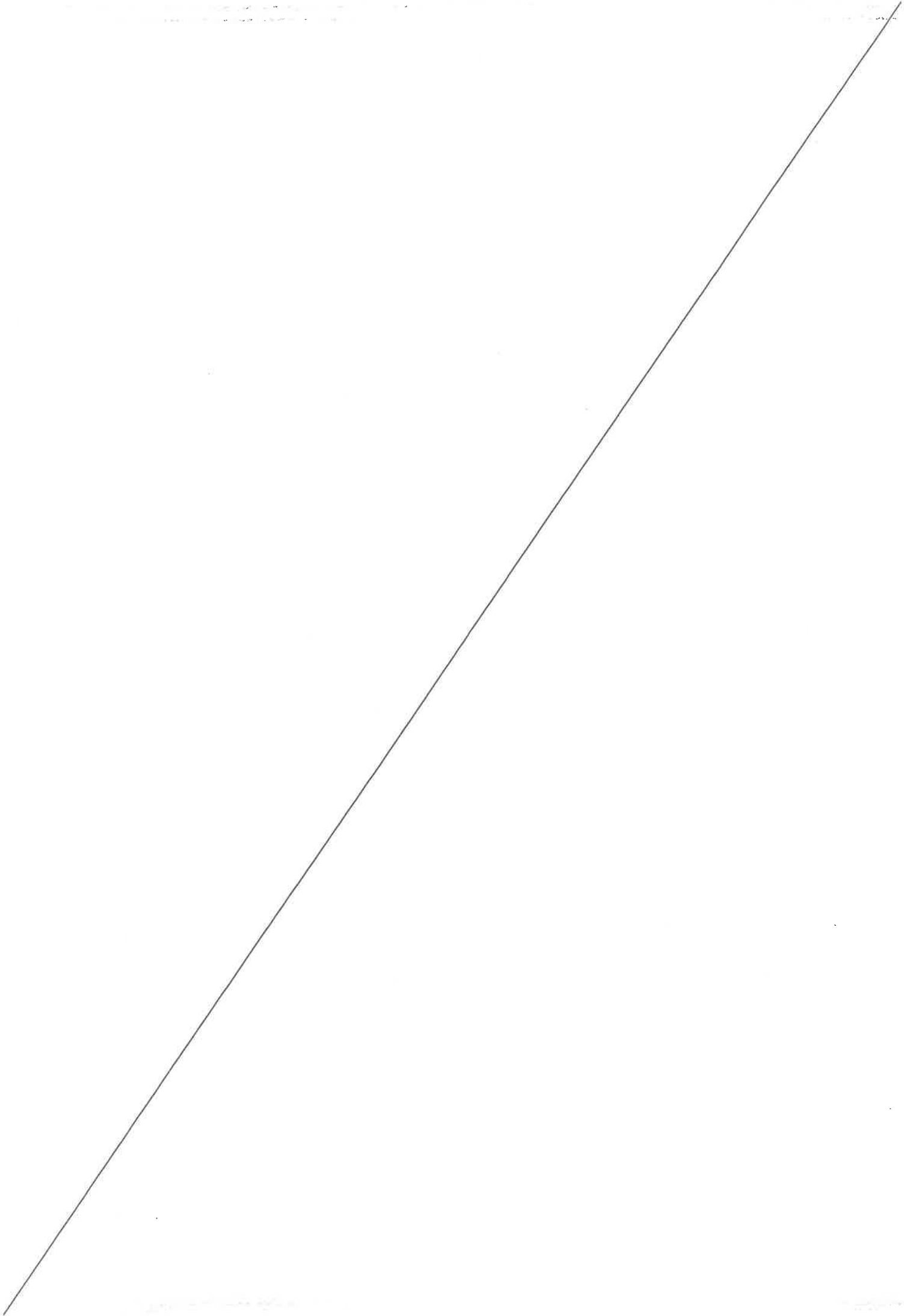
**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**ARRETE** celui-ci aux chiffres identiques au compte administratif de l'Ordonnateur.

Fait et délibéré à SISTERON, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme :

Le Président,  
 Christian GALLO



**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME**  
**SISTERON-VAUMEILH**

HOTEL DE VILLE	B.P. 100	04203 SISTERON CEDEX
----------------	----------	----------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL SYNDICAL**

**Séance ordinaire du 18 mars 2025**

**L'an deux mille vingt cinq**  
**Et le dix-huit mars**  
**À 17h00**

Membres en exercice	15
Membres présents	8
Procurations	
VOTES	8
POUR	8
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	06 mars 2025

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

**PRESENTS** : M. GALLO, M. BOY, MME GALANTINI, M. JAFFRE, MME COLLMONBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ, M. POMMET

**ABSENTS** : MME PELOUX, MME LOUVION, M. PIK, MME GRZESINSKI, MME JOURDAN, M. LAUGIER

**POUVOIRS** :

**Secrétaire de séance** : **MME GALANTINI**

2025-2-2

Monsieur GALLO Christian, Président, quitte la salle

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET CAMPING**

Le Comité Syndical sous la Présidence de M. HERNANDEZ, Vice-Président délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget principal dressé par Monsieur Christian GALLO, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) - Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

2°) - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2024, lequel peut se résumer comme suit :


<b>Budget camping</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>TOTAL</b>
	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	
Résultats reportés		32 834.52		8 520.46	
Opérations de l'exercice	14 144.86	28 991.81	41 383.97	28 078.98	
Résultats exercice 2024		14 846.95	13 304.99		
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>		<b>47 681.47</b>	<b>4 784.53</b>		<b>42 896.94</b>

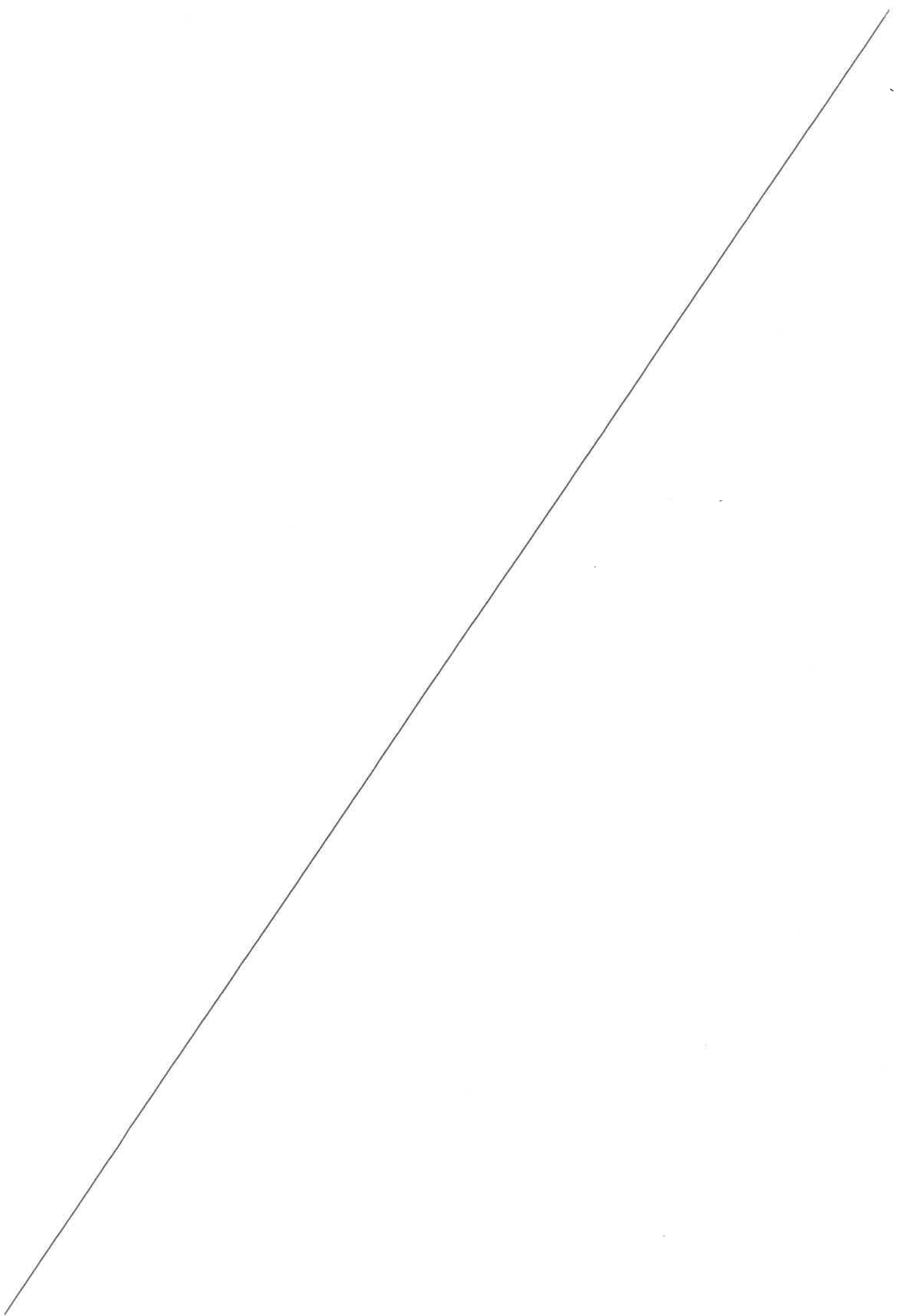
3°) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) - Approuve le Compte Administratif 2024 du Budget camping à l'unanimité.

POUR COPIE CONFORME,

Le Vice-Président  
 Michel HERNANDEZ





**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME**  
**SISTERON-VAUMEILH**

HOTEL DE VILLE	B.P. 100	04203 SISTERON CEDEX
----------------	----------	----------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL SYNDICAL**

**Séance ordinaire du 18 mars 2025**

**L'an deux mille vingt cinq**  
**Et le dix-huit mars**  
**À 17h00**

Membres en exercice	15
Membres présents	9
Procurations	
VOTES	9
POUR	9
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	06 mars 2025

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est rassemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

**PRESENTS** : M. GALLO, M. BOY, MME GALANTINI, M. JAFFRE, MME COLLMONBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ, M. POMMET

**ABSENTS** : MME PELOUX, MME LOUVION, M. PIK, MME GRZESINSKI, MME JOURDAN, M. LAUGIER

**POUVOIRS** :

**Secrétaire de séance** : MME GALANTINI

2025-2-3

**OBJET : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Président de l'Assemblée, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun de soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**LE CONSEIL SYNDICAL,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

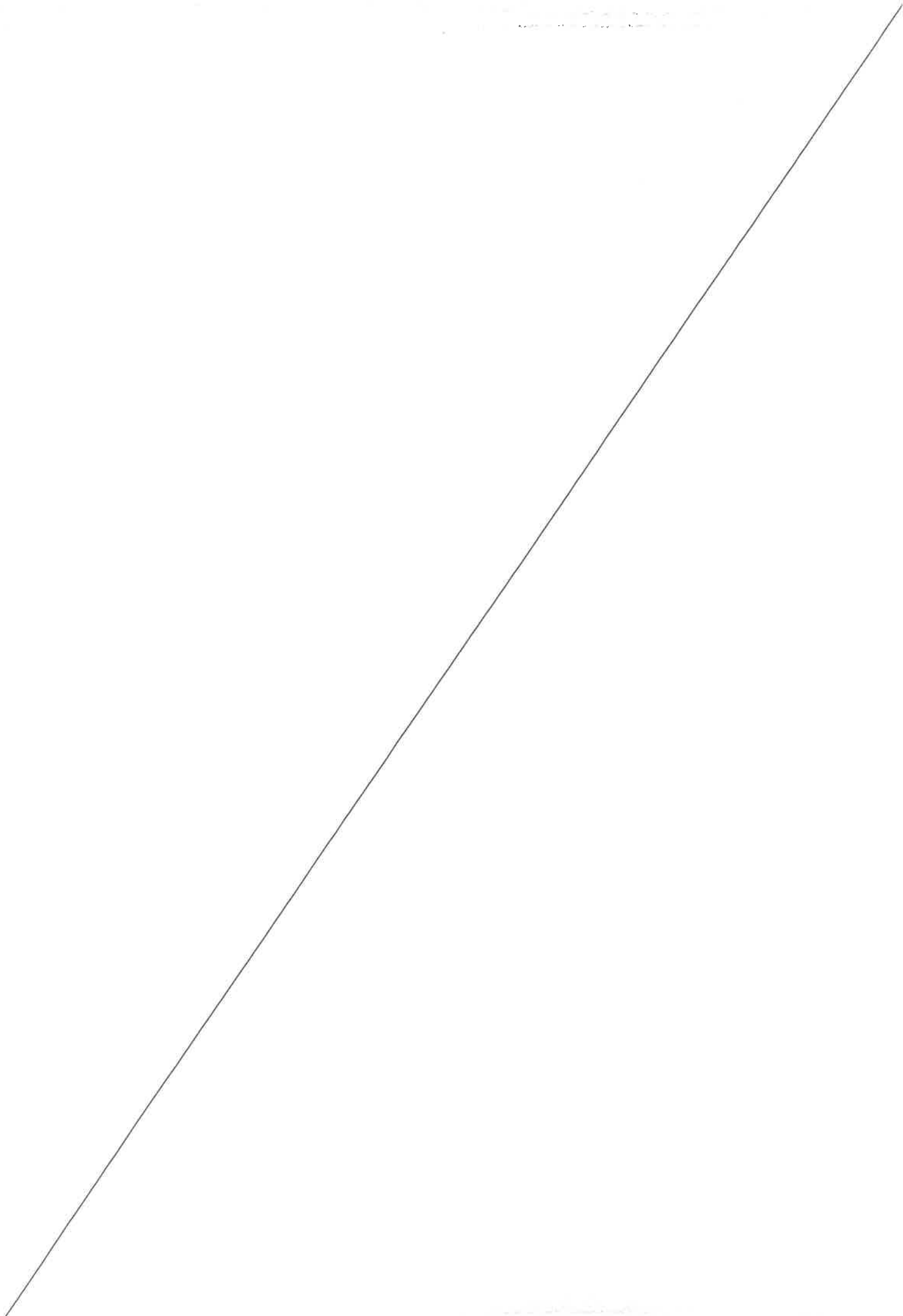
**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**ARRETE** celui-ci aux chiffres identiques au compte administratif de l'Ordonnateur.

Fait et délibéré à SISTERON, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme :

Le Président,  
 Christian GALLO



**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME**  
**SISTERON-VAUMEILH**

HOTEL DE VILLE                      B.P. 100                      04203 SISTERON CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL SYNDICAL**

**Séance ordinaire du 18 mars 2025**

**L'an deux mille vingt cinq**  
**Et le dix-huit mars**  
**À 17h00**

Membres en exercice	15
Membres présents	8
Procurations	
VOTES	8
POUR	8
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	06 mars 2025

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

**PRESENTS** : M. GALLO, M.BOY, MME GALANTINI, M. JAFFRE, MME COLLMONBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ, M. POMMET

**ABSENTS** : MME PELOUX, MME LOUVION, M.PIK, MME GRZESINSKI, MME JOURDAN, M. LAUGIER

**POUVOIRS** :

**Secrétaire de séance** : MME GALANTINI

2025-2-4

Monsieur GALLO Christian, Président, quitte la salle

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Comité Syndical sous la Présidence de M HERNANDEZ Michel, Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget principal dressé par Monsieur Christian GALLO, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) - Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

2°) - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2024, lequel peut se résumer comme suit :

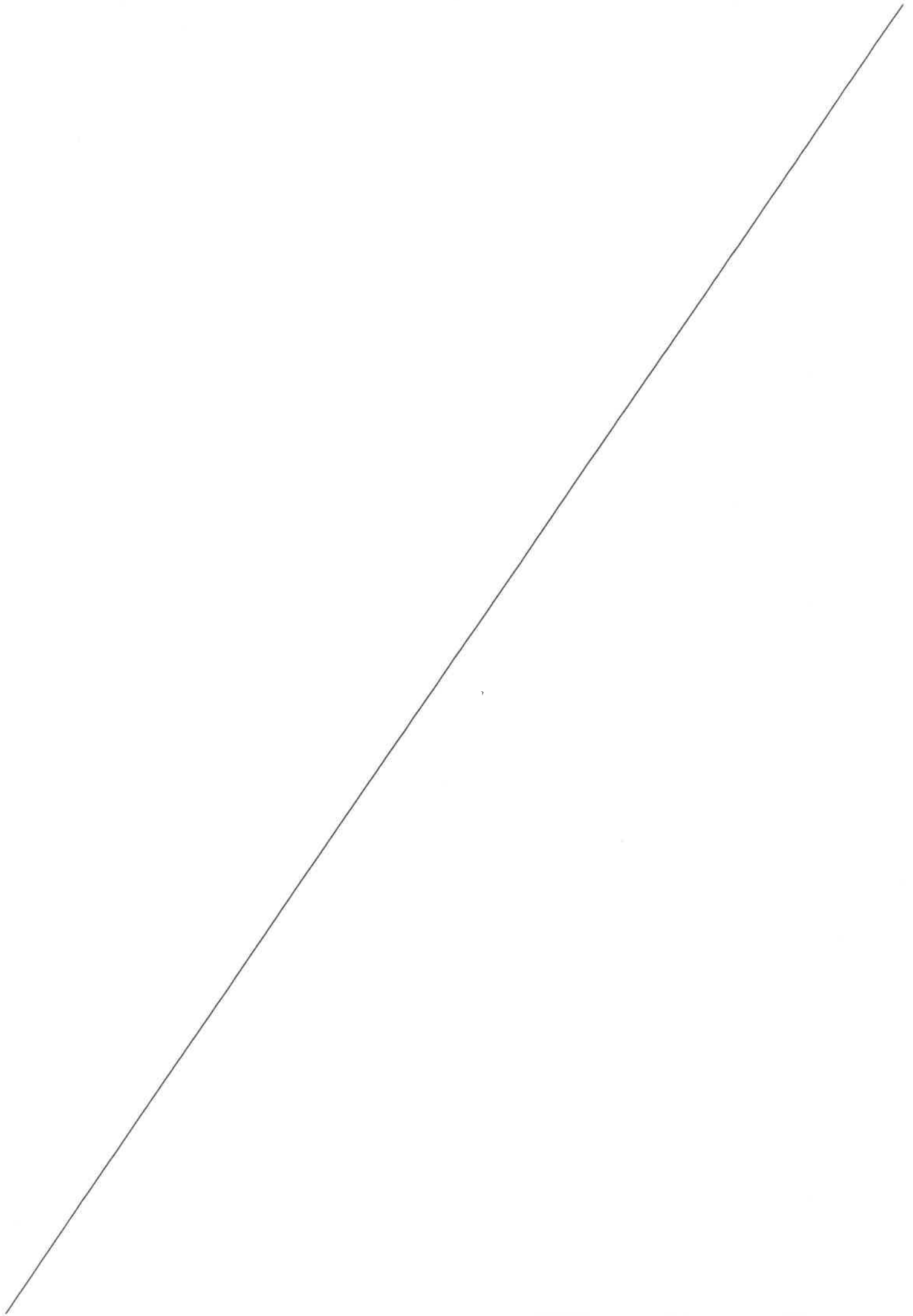
<b>Budget principal</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>TOTAL</b>
	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	
Résultats reportés		56 239.52		134 079.39	
Opérations de l'exercice	126 209.14	120 175.99	56 066.64	72 848.75	
Résultats exercice 2024	6 033.15			16 782.11	
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>		<b>50 206.37</b>		<b>150 862.06</b>	<b>201 068.43</b>

3°) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) - **Approuve le Compte Administratif 2024 du Budget principal à l'unanimité.**

POUR COPIE CONFORME,

Le Vice-Président,  
 Michel HERNANDEZ





**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME**  
**SISTERON-VAUMEILH**

HOTEL DE VILLE	B.P. 100	04203 SISTERON CEDEX
----------------	----------	----------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL SYNDICAL**

**Séance ordinaire du 18 mars 2025**

**L'an deux mille vingt cinq**  
**Et le dix-huit mars**  
**À 17h00**

Membres en exercice	15
Membres présents	9
Procurations	
VOTES	9
POUR	9
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	06 mars 2025

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

**PRESENTS** : M. GALLO, M.BOY, MME GALANTINI, M. JAFFRE, MME COLLMONBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ, M. POMMET

**ABSENTS** : MME PELOUX, MME LOUVION, M.PIK, MME GRZESINSKI, MME JOURDAN, M. LAUGIER

**POUVOIRS** :

**Secrétaire de séance** : MME GALANTINI

2025-2-5

**OBJET** : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET CAMPING

**LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, le 18 mars 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif présente :

\* un excédent de fonctionnement de :

\* un déficit de fonctionnement de : 4 784.53

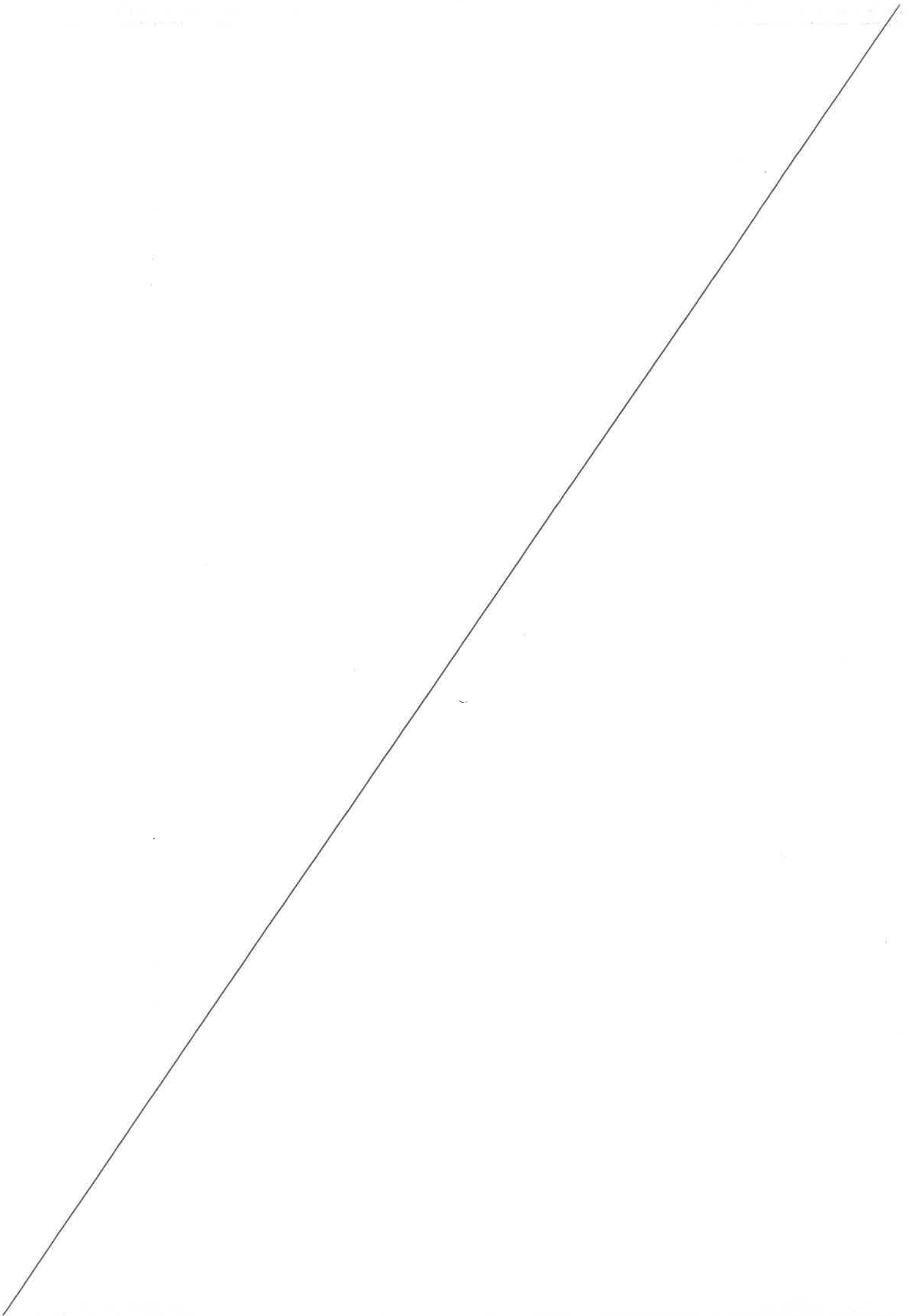
**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	8 520.46
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b> .....	
<b>DEFICIT</b> .....	13 304.99
<b>A) EXCEDENT AU 31.12.2024</b>	
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
Solde disponible :	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter	
<b>B) DEFICIT AU 31.12.2024</b>	
Déficit antérieur reporté	
(Report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
(Report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter	
4 784.53	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	

Pour copie conforme :

Le Président  
Christian GALLO



**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME**  
**SISTERON-VAUMEILH**

HOTEL DE VILLE

B.P. 100

04203 SISTERON CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL SYNDICAL**

Séance ordinaire du 18 mars 2025

**L'an deux mille vingt cinq**  
**Et le dix-huit mars**  
**À 17h00**

Membres en exercice	15
Membres présents	9
Procurations	
VOTES	9
POUR	9
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	06 mars 2025

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

**PRESENTS** : M. GALLO, M.BOY, MME GALANTINI, M. JAFFRE, MME COLLMONBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ, M. POMMET

**ABSENTS** : MME PELOUX, MME LOUVION, M.PIK, MME GRZESINSKI, MME JOURDAN, M. LAUGIER

**POUVOIRS** :

**Secrétaire de séance** : **MME GALANTINI**

2025-5-6

**OBJET** : **AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET PRINCIPAL**

**LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, le 18 mars 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif présente :

\* un excédent de fonctionnement de : 150 826.06

\* un déficit de fonctionnement de :

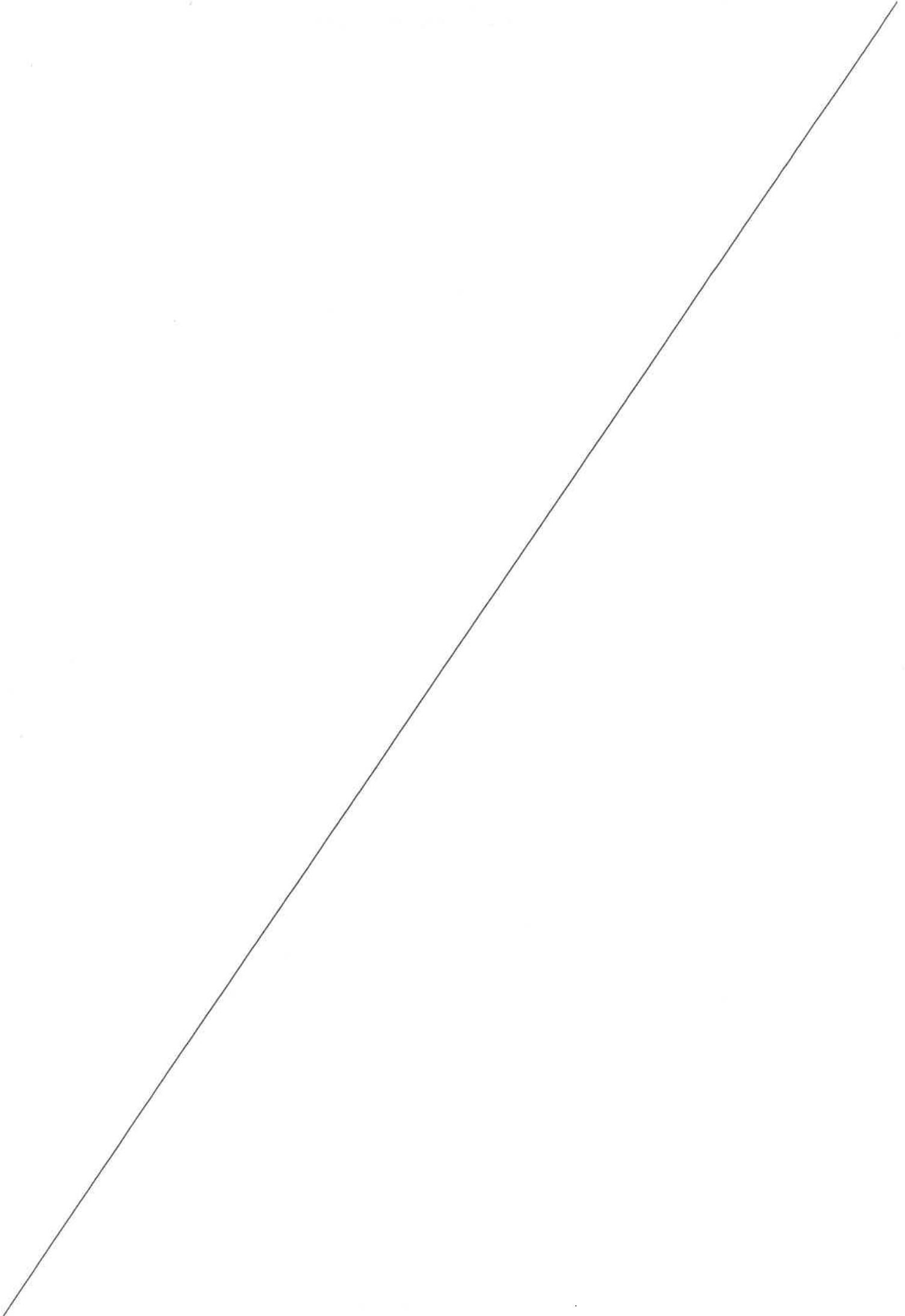
**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	134 079.39
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b> .....	16 782.67
<b>DEFICIT</b> .....	
<b>A) EXCEDENT AU 31.12.2024</b>	150 826.06
<b>Affectation obligatoire :</b>	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
<b>Solde disponible :</b>	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	150 826.06
Déficit résiduel à reporter	
<b>B) DEFICIT AU 31.12.2024</b>	
Déficit antérieur reporté	
(Report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
(Report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	

Pour copie conforme :

Le Président  
 Christian GALLO



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME  
SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE	B.P. 100	04203 SISTERON CEDEX
----------------	----------	----------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL**

**Séance ordinaire du 18 mars 2025**

**L'an deux mille vingt cinq  
Et le dix-huit mars  
À 17h00**

Membres en exercice	15
Membres présents	9
Procurations	
VOTES	9
POUR	9
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	06 mars 2025

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

**PRESENTS** : M. GALLO, M. BOY, MME GALANTINI, M. JAFFRE, MME COLLMONBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ, M. POMMET

**ABSENTS** : MME PELOUX, MME LOUVION, M. PIK, MME GRZESINSKI, MME JOURDAN, M. LAUGIER

**POUVOIRS** :

**Secrétaire de séance** : MME GALANTINI

2025-2-7

**OBJET : CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2025**

Le Président Christian GALLO expose aux délégués le détail des contributions communales 2025 calculées selon les modalités suivantes : enveloppe globale de 40 840 € réparties conformément aux dispositions statutaires (arrondi au +/- 5 € les plus proches) et 2 000 € complémentaires pour la commune de Vaumeilh en compensation du surplus de la part communale de taxes foncières du fait de l'assujettissement des hangars depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 après avis favorable de la Commission communale des impôts directs (CCID) de Vaumeilh :

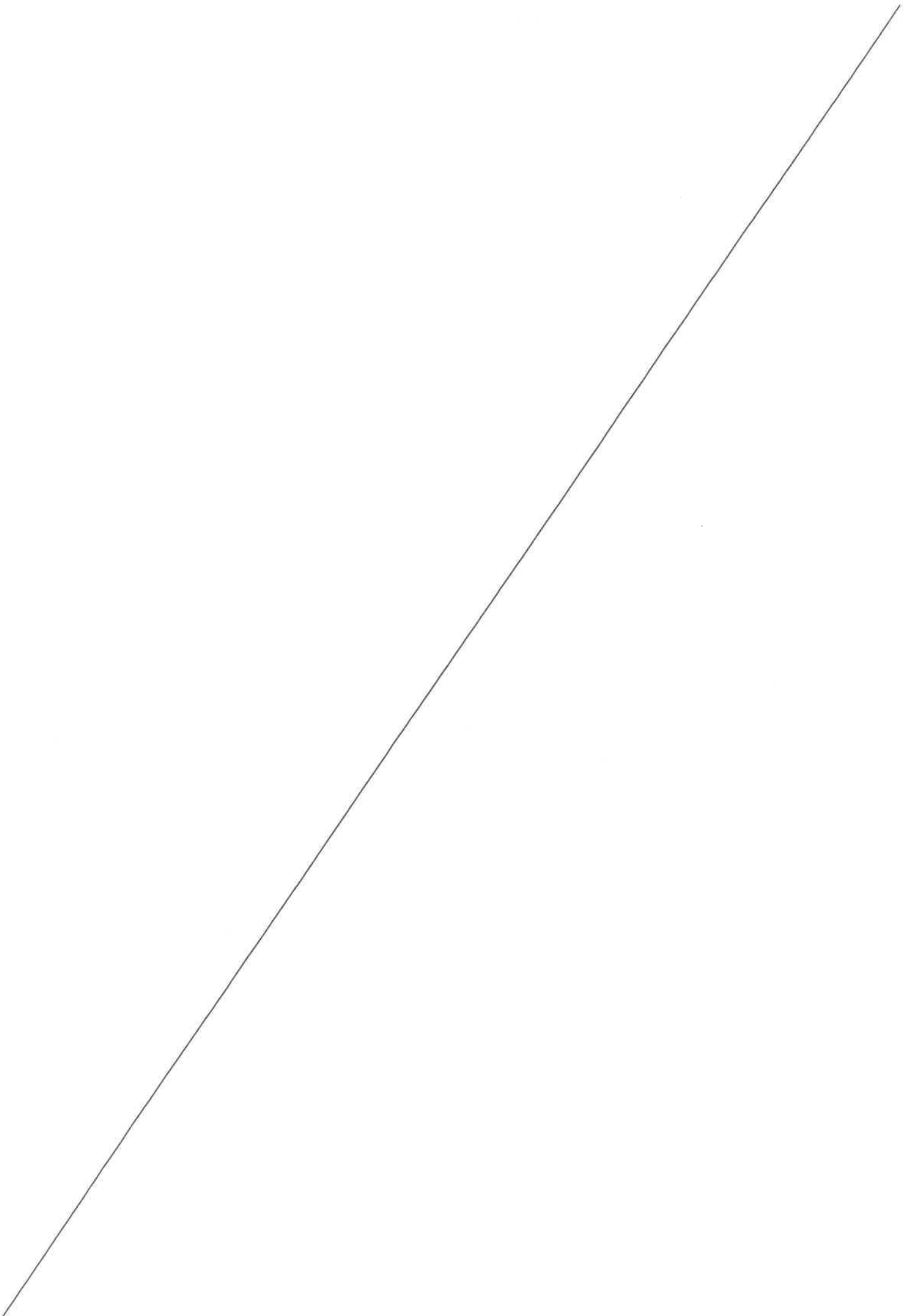
- ✓ Sisteron 37 128 €
- ✓ Vaumeilh 3 264 €
- ✓ Valernes 1 224 €
- ✓ Thèze 816 €
- ✓ Sigoyer 408 €

**LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la répartition des contributions communales pour l'année 2025

POUR COPIE CONFORME,

Le Président,  
Christian GALLO



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME  
 SISTERON-VAUMEILH**

HOTEL DE VILLE	B.P. 100	04203 SISTERON CEDEX
----------------	----------	----------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL SYNDICAL**

Séance ordinaire du 18 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq  
 Et le dix-huit mars  
 À 17h00

Membres en exercice	15
Membres présents	9
Procurations	
VOTES	9
POUR	9
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	06 mars 2025

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

**PRESENTS** : M. GALLO, M. BOY, MME GALANTINI, M. JAFFRE, MME COLLMONBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ, M. POMMET

**ABSENTS** : MME PELOUX, MME LOUVION, M. PIK, MME GRZESINSKI, MME JOURDAN, M. LAUGIER

**POUVOIRS** :

**Secrétaire de séance** : MME GALANTINI

2025-2-8

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET CAMPING**

Le Comité Syndical sous la Présidence de Monsieur Christian GALLO, délibérant sur le Budget Primitif de l'exercice 2025 du budget camping, arrête les crédits budgétaires en dépenses et recettes de fonctionnement et investissement comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES = 56 794.65 €

RECETTES = 56 794.65 €

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES = 75 893.47 €

RECETTES = 75 893.47 €

**TOTAUX**

DEPENSES = 132 688.12 €

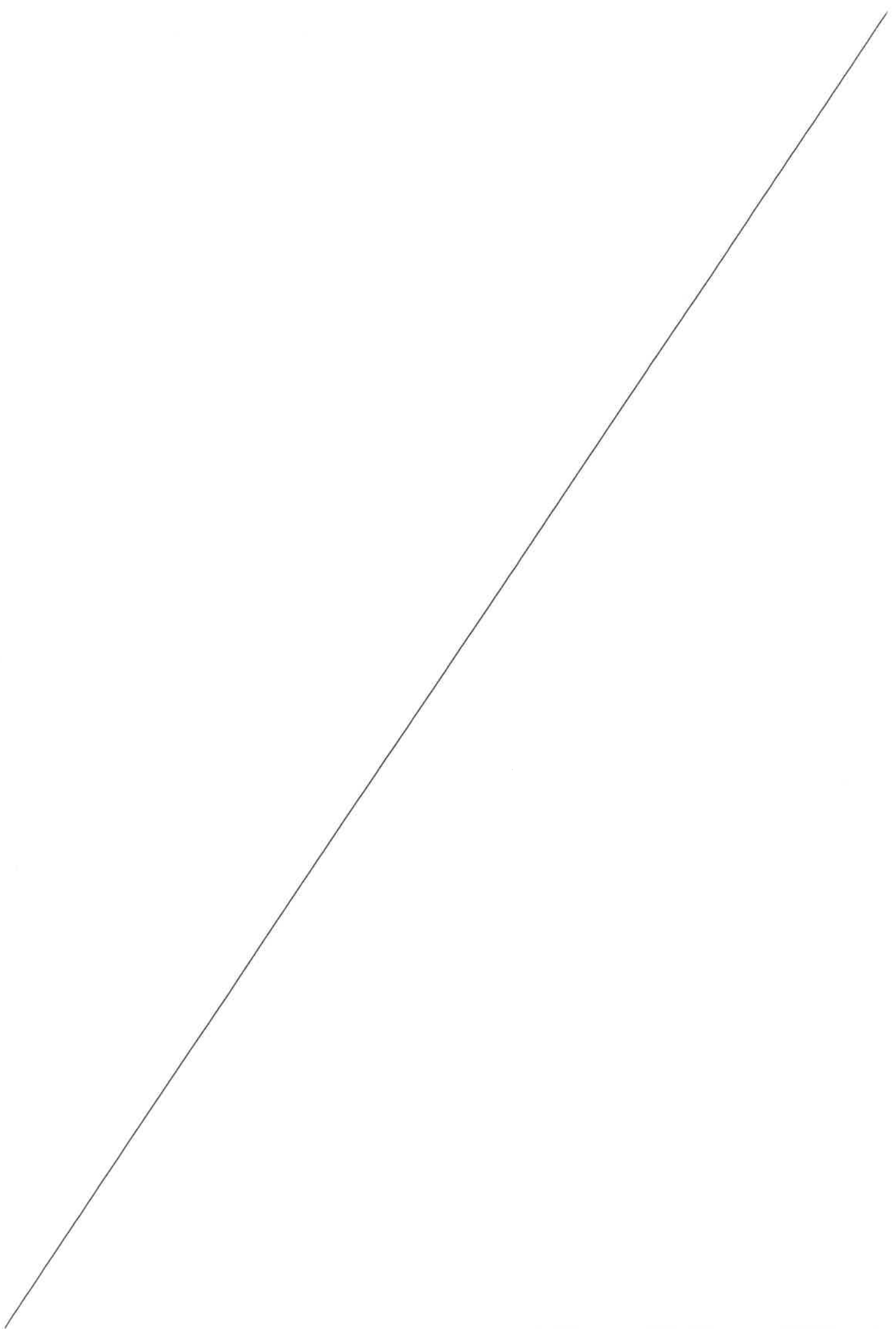
RECETTES = 132 688.12 €

**LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le Budget Primitif camping 2025 voté par chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

POUR COPIE CONFORME,

Le Président,  
 Christian GALLO





DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME  
 SISTERON-VAUMEILH**

HOTEL DE VILLE	B.P. 100	04203 SISTERON CEDEX
----------------	----------	----------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL SYNDICAL**

**Séance ordinaire du 18 mars 2025**

**L'an deux mille vingt cinq  
 Et le dix-huit mars  
 À 17h00**

Membres en exercice	15
Membres présents	9
Procurations	1
VOTES	9
POUR	9
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	06 mars 2025

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

**PRESENTS** : M. GALLO, M.BOY, MME GALANTINI, M. JAFFRE, MME COLLMONBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ, M. POMMET

**ABSENTS** : MME PELOUX, MME LOUVION, M.PIK, MME GRZESINSKI, MME JOURDAN, M. LAUGIER  
**POUVOIRS** :

**Secrétaire de séance** : MME GALANTINI

2025-2-9

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Comité Syndical sous la Présidence de Monsieur Christian GALLO, délibérant sur le Budget Primitif de l'exercice 2025 du budget principal, arrête les crédits budgétaires en dépenses et recettes de fonctionnement et investissement comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES = 225 421.50 €

RECETTES = 225 421.50 €

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES = 170 128.35 €

RECETTES = 170 128.35 €

**TOTAUX**

DEPENSES = 395 549.85 €

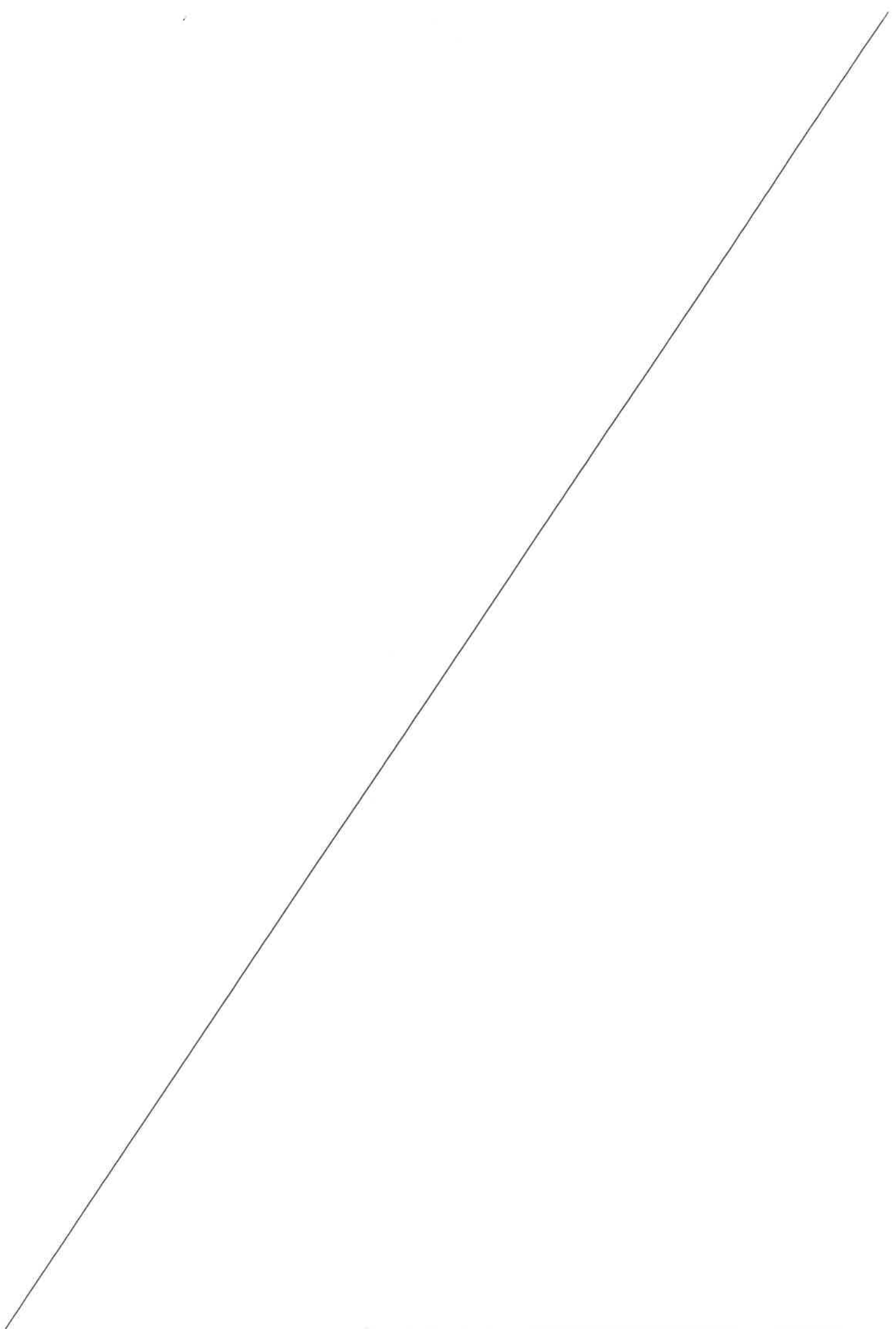
RECETTES = 395 549.85 €

**LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le Budget Primitif principal 2025 voté par chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

POUR COPIE CONFORME,

Le Président,  
 Christian GALLO



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME  
 SISTERON-VAUMEILH**

HOTEL DE VILLE	B.P. 100	04203 SISTERON CEDEX
<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL</b>		
Séance ordinaire du 18 mars 2025		
L'an deux mille vingt cinq Et le dix-huit mars À 17h00		
Membres en exercice	15	
Membres présents	9	
Procurations		
VOTES	9	
POUR	9	
CONTRE	/	
ABSTENTION	/	
Date de convocation	06 mars 2025	

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

**PRESENTS** : M. GALLO, M. BOY, MME GALANTINI, M. JAFFRE, MME COLLMONBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ, M. POMMET

**ABSENTS** : MME PELOUX, MME LOUVION, M. PIK, MME GRZESINSKI, MME JOURDAN, M. LAUGIER

**POUVOIRS** :

**Secrétaire de séance** : MME GALANTINI

2025-2-10

**OBJET : Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025**

M. le Président informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser M. le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à M. le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

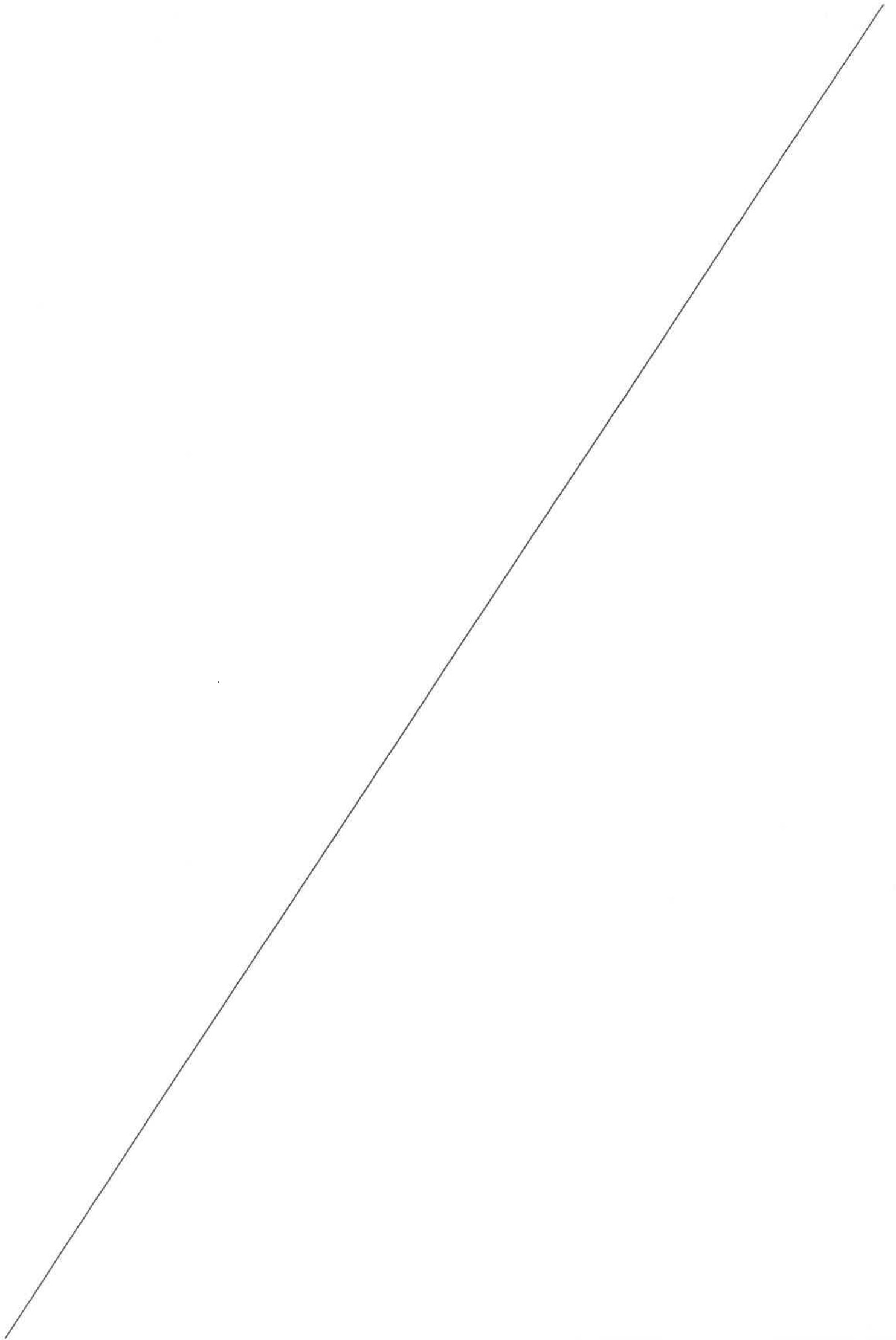
**LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,**

**- Autorise** M. le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

- Donne tous pouvoirs à M. le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR COPIE CONFORME,

Le Président,  
Christian GALLO



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME  
 SISTERON-VAUMEILH**

HOTEL DE VILLE	B.P. 100	04203 SISTERON CEDEX
----------------	----------	----------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL SYNDICAL**

Séance ordinaire du 18 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq  
 Et le dix-huit mars  
 À 17h00

Membres en exercice	15
Membres présents	9
Procurations	
VOTES	9
POUR	9
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	06 mars 2025

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

**PRESENTS** : M. GALLO, M. BOY, MME GALANTINI, M. JAFFRE, MME COLLMONBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ, M. POMMET

**ABSENTS** : MME PELOUX, MME LOUVION, M. PIK, MME GRZESINSKI, MME JOURDAN, M. LAUGIER

**POUVOIRS** :

**Secrétaire de séance** : MME GALANTINI

2025-2-11

**OBJET : SUBVENTION D'EQUILIBRE 2025**

Le Président Christian GALLO rappelle aux délégués qu'il y a lieu de délibérer sur le montant de la subvention d'équilibre du service général au service camping tel que prévu au budget primitif pour un montant plafond de 30 000 euros HT le montant réellement versé en fin d'exercice sera déterminé selon le déficit d'exploitation constaté et ne pourra, en tout état de cause, dépasser le montant plafond de 30 000€ ht.

Le Président Christian GALLO expose au Comité Syndical que conformément à l'article 14 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988, il y a lieu de motiver par délibération la subvention du budget principal destinée à équilibrer le budget Camping. Il indique à l'Assemblée que les raisons qui motivent cette nécessité sont :

- la réalisation d'investissements importants pour la mise aux normes des installations existantes nécessite une aide financière du budget principal, les revenus encaissés ne permettant pas d'équilibrer le budget camping

**LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la prise en charge sur le budget principal d'une subvention d'équilibre pour le budget Camping plafonnée à 30 000 euros HT. Cette somme devrait couvrir le déficit de l'année 2025.

POUR COPIE CONFORME,

Le Président,  
 Christian GALLO

